



Permis de conduire demande d'information

Par **moatez**, le **30/09/2016** à **11:46**

Bonjour,

J'ai obtenu mon permis tunisien de catégorie D en 2002 et je rentre en France en 2010 car je eu le papier français en 2010. J'ai la double nationalité. Quand je fais la demande de changement de permis tunisien en français, je n'ai pas fait attention la validité de catégorie D, ils ont donné que la catégorie B.

Ma question est : si je passe 6 mois en Tunisie et ai le permis en cour de validité est ce que je peux changer mon permis en France ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2016** à **18:00**

Bonjour,

Votre permis tunisien portait la mention "catégorie D", le permis français comporte donc la mention équivalente.

Dans la mesure où vous vous êtes installé définitivement en France, pour la catégorie B, il vaut mieux la passer en France parce que le Code de la route français et le Code de la route tunisien ne sont pas identiques. Voyez pour cela votre préfecture, service des permis de conduire.